

Union Régionale Solidaires de Bretagne

1 rue Zénaïde Fleuriot
22000 ST BRIEUC

tél. 02 96 33 50 89

06 80 95 85 17

solidaires-bretagne@orange.fr

**Collectifs de soutien
aux ex-salariés de Nutréa-Triskalia,
victimes des pesticides**

tél. 06 73 19 56 07

soutien35.phytovictimes.triskalia@orange.fr

Rennes le 27 janvier 2016

Communiqué de presse

Pesticides et maladies professionnelles

Affaire Raymond Pouliquen

La Cour d'appel de Rennes s'en tient à la forme le problème de fond demeure

Ce mercredi 27 janvier 2016, la 9^{ième} Chambre du Tribunal de Sécurité Sociale de la Cour d'Appel de Rennes a rendu sa décision dans l'affaire Raymond Pouliquen, ancien salarié victime des pesticides de la coopérative Coopagri, devenue aujourd'hui Triskalia.

Le Tribunal, admettant le sentiment d'inéquité ressenti par Monsieur Pouliquen, s'est néanmoins interdit de se prononcer sur le fond, en raison de l'autorité de la chose jugée.

Pendant quinze ans, Monsieur Pouliquen a fait face à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A), qui a refusé de reconnaître, contre toute évidence, le lien entre sa maladie et ses activités professionnelles qui le mettaient pourtant en contact permanent avec des pesticides et leurs adjutants, protégés par le secret industriel.

Dans son cas, le Benzène est pourtant bien responsable de sa leucémie, maladie professionnelle reconnue par le régime agricole. Notons que jusqu'au 1^{er} juillet 2015, les autorisations de mise sur le marché (AMM) des pesticides étaient du ressort exclusif du Ministère de l'Agriculture, sans intervention du Ministère de la santé. Depuis ils sont confiés à l'ANSES.

Le combat exemplaire mené depuis 15 ans par Raymond Pouliquen va permettre à de nombreuses autres victimes de faire valoir leurs droits.

Elles pourront compter sur l'appui déterminé du Comité de soutien des victimes des pesticides.